

## **Conseil Municipal**

### **Séance du 09 avril 2019**

*L'an deux mil dix-neuf le neuf avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.*

*Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, adjoint, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, conseillers délégués, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, FORTIN Marcel, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.*

*Etaient absentes : LE VAILLANT Nicolas MORICE Anne-Marie, MOYNAT DANET Isabelle,*

*Procuration de Nicolas LE VAILLANT à Marcel MINIER*

*Jocelyne CHARPENTIER a été élu secrétaire de séance*

*Date de convocation : 02 avril 2019*

*Nombre de conseillers en exercice : 13*

*Présents : 10: Votants : 11*

#### **N° 2019 - 22**

*Thème : Décisions  
budgétaires*

**Objet : Approbation  
des comptes  
administratifs 2018**

Le conseil municipal est invité à adopter les comptes administratifs 2018 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne). Monsieur Pierre TROCHU, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné Président de séance pour ce point et rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Les comptes administratifs sont en concordances avec les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor. Monsieur le Maire, Marcel MINIER, ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre TROCHU, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les comptes administratifs 2018 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

#### **N° 2019 - 23**

*Thème : Décisions  
budgétaires*

**Objet : Affectation  
des résultats 2018 -  
Commune**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2018, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 79 278.93 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2019, la somme de 79 278.93 €.

#### **N° 2019 - 24**

*Thème : Décisions  
budgétaires*

**Objet : Affectation  
des résultats 2018 -  
Assainissement**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2018, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 14 378.45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2019, la somme de 7 378.45 € et d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2019, la somme de 7 000.00 €.

#### **N°2019 - 25**

*Thème : Décisions  
budgétaires*

**Objet : Affectation  
des résultats 2018 -  
SPANC**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2018, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 1 992.39 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2019, la somme de 1 992.39 €.

#### **N°2019 - 26**

*Thème : Décisions  
budgétaires*

**Objet : Admission  
en non valeur**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du recouvrement des sommes dues par la boulangerie « Maison GERMAIN » au titre des exercices 2016 et 2017 la Trésorerie demande l'admission en non-valeur de la totalité des titres suivants (loyers) pour un montant de 7 048.65 €.

- Pour l'exercice 2016 :

Titre n°583 pour un montant de 23.34 €

Titre n°584 pour un montant de 520.70 €

Titre n°585 pour un montant de 480.00 €

- Pour l'exercice 2017 :

Titre n°132 pour un montant de 193.83 € Titre n°252 pour un montant de 490.44 €

Titre n°133 pour un montant de 520.70 € Titre n°005 pour un montant de 193.83 €  
 Titre n°134 pour un montant de 480.00 € Titre n°006 pour un montant de 520.70 €  
 Titre n°193 pour un montant de 198.04 € Titre n°007 pour un montant de 480.00 €  
 Titre n°194 pour un montant de 532.03 € Titre n°083 pour un montant de 193.83 €  
 Titre n°195 pour un montant de 490.44 € Titre n°084 pour un montant de 520.70 €  
 Titre n°250 pour un montant de 198.04 € Titre n°085 pour un montant de 480.00 €  
 Titre n°251 pour un montant de 532.03 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter l'admission en non-valeur pour un montant total de 7 048.65 €,
- décide d'inscrire au budget 2019 au compte 6542 créance éteinte) la somme nécessaire.

**N°2019 - 27**

*Thème : Décisions budgétaires*

**Objet : Approbation des budgets primitifs 2019**

Le conseil municipal est invité à adopter les budgets primitifs 2019 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les budgets primitifs 2019 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

*Madame BARIOU ne prend pas part au débat et au vote de cette délibération*

**N° 2019 - 28**

*Thème : Domaine et patrimoine*

**Objet : Acquisition et cession de parcelles privées au lieu-dit « la Pilière »**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur et Madame GARNIER-BARIOU qui souhaitent acquérir les parcelles communales privées cadastrée ZP 85 (888 m<sup>2</sup>) et ZP 121 (177 m<sup>2</sup>). De son côté la commune pourrait acquérir la parcelle cadastrée ZP 119 d'une contenance de 858 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame WOODALL. Le prix serait de 0.50 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de céder les parcelles privées de la commune cadastrées ZP 85 (888 m<sup>2</sup>) et ZP 121 (177 m<sup>2</sup>) à Monsieur et Madame GARNIER-BARIOU au prix de 0.50 € le m<sup>2</sup>,
- décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZP 119 d'une contenance de 858 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame WOODALL au prix de 0.50 € le m<sup>2</sup>,
- choisit Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, pour la rédaction des actes,

**Délibérations 2019 – 22 à 2019 – 28**

MINIER Marcel		CARRISSANT Pierrick	
TROCHU Pierre		LE VAILLANT Nicolas	
BESNARD Jacques		FORTIN Marcel	
CHARPENTIER Jocelyne		MOYNAT DANET Isabelle	
BRIAND Claude		MAILLARD Sylvie	
MORICE Anne-Marie		BARIOU Marie-Noëlle	
POIRIER Jean-Luc			